

# Titre Professionnel

## Technicien·ne Traitement des Eaux

Equivalent  
BAC



Crédit photo ardam

### Le(s) métier(s)

Le·la technicien·ne de traitement des eaux participe directement à l'exploitation technique d'un service ayant en charge le traitement des eaux. Son rôle est de **veiller au bon fonctionnement de l'installation** en :

- réalisant des **analyses de contrôle** sur les effluents et les boues tout au long de son traitement afin de respecter les exigences sanitaires et environnementales
- régulant les **paramètres de traitement** directement sur le process
- assurant l'**entretien courant** des instruments de prélèvements et de mesures
- diagnostiquant les éventuelles **dérives ou pannes** des équipements et en procédant à leurs **remplacements**

Le·la technicien·ne de traitement des eaux peut exercer son métier au sein :

- d'une collectivité territoriale dans le service eau et assainissement
- d'une société privée
- d'une entreprise industrielle

### Les publics concernés

#### DEMANDEURS D'EMPLOI :

- Ayant le projet de se qualifier dans le secteur du traitement des eaux
- Après orientation d'un service prescripteur : Pôle emploi, Cap Emploi, Missions Locales, CIDFF, Services sociaux du Conseil Départemental...

**SALARIES** : CIF, Contrat en alternance ou période de professionnalisation

**POSSIBILITE DE VAE** pour l'obtention (partielle ou totale) du Titre Professionnel

### La formation

**DUREE** : 10 mois (soit 1238 h) en alternance : centre de formation (888 h) et 2 périodes de stage (350h). Parcours individualisé adapté au profil du candidat.

**LIEU** : Centre de formation ardam, Route des Salins, 34140 Mèze

**COUT** : 8 783,40 € pris en charge par la Région Occitanie et le Fonds Social Européen pour les demandeurs d'emploi. En formation continue : nous contacter.

**DATE D'ENTREE EN FORMATION** : 17 Octobre 2018 au 12 Juillet 2019

### Les conditions d'accès

#### PRE-REQUIS :

- Titulaire d'un CAP/BEP/CFP/titre professionnel de niveau V ou
- Niveau fin de classe de 1<sup>ère</sup> scientifique ou technique
- Pour tous : connaissances en chimie et en physique recommandées à l'entrée en formation

**MODALITES D'ADMISSION** : information collective, tests de positionnement et entretiens individuels

**ACCES AU TITRE** : DIRECCTE - Certification de la spécialité délivrée, au nom de l'État, par le Ministère chargé de l'Emploi

**MODALITES DE CERTIFICATION** : épreuve écrite, présentation d'un rapport de stage, présentation orale du projet devant un jury habilité

Parc Technologique et Environnemental - Route des Salins - 34140 MEZE

TEL : 04 67 51 00 53 / FAX : 09 70 32 11 11

 associationardam / [www.ardam.org](http://www.ardam.org) /  ardam



## Le contenu et déroulé de la formation

Ce Titre Professionnel se compose de 3 Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) :

• **CCP 1 : Analyser les échantillons d'eaux et de boues**

Objectif : Maîtriser les techniques de prélèvement et d'analyse d'eau et de boue

• **CCP 2 : Conduire différents procédés de traitement d'eaux et de boues**

Objectif : Maîtriser la conduite de procédés de traitement de l'eau

• **CCP 3 : Effectuer la maintenance des installations de traitement d'eaux et de boues**

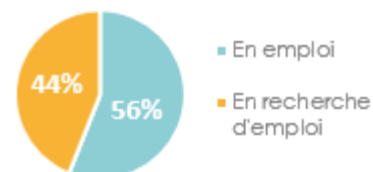
Objectif : Assurer l'entretien courant des instruments de prélèvement et de mesure

Chaque CCP s'articule autour de **cours théoriques et de travaux pratiques** réalisés dans le centre de formation et sur les différents plateaux techniques partenaires de la formation. Cette formation propose **deux périodes de stage**, soit au total 10 semaines en structure d'accueil.

## Le taux de réussite et l'insertion professionnelle

Les résultats de la promotion 2017-2018 montrent **100%** des stagiaires de la formation s'étant présentés à l'étape de certification ont obtenu leur titre complet. Les CCP manquants peuvent être validés dans la durée de validité du titre professionnel.

En sortie de formation, **56%** des stagiaires de la formation sont en emploi dans le secteur d'activité (enquête en sortie de formation promotion : 2016-2017).



## L'hébergement et la restauration

Les stagiaires de la formation peuvent se loger et se restaurer au centre d'accueil municipal **Le TAURUS** se situant à moins d'un kilomètre du centre de formation. Plus d'informations sur le site : [www.le-taurus.fr](http://www.le-taurus.fr)

Les personnes constituant un dossier Région en entrée de formation peuvent avoir accès à un logement gratuit à l'**AFPA** sur la commune de **Saint-Jean-de-Védas**. Les demandeurs d'emploi percevant l'ARE peuvent également avoir accès à une chambre pour un tarif de 150€/mois. Plus d'informations : nous contacter.

## Comment candidater à cette formation ?

Les personnes intéressées pour suivre cette formation sont invitées à se présenter à l'une des informations collectives munies d'une fiche de prescription, d'un CV ainsi qu'une lettre de motivation.

### Dates des informations collectives :

- Jeudi 26 Avril à 9h30
- Mardi 15 Mai à 9h30
- Jeudi 07 Juin à 9h30
- Mardi 26 Juin à 9h30
- Vendredi 13 Juillet à 9h30
- **Mardi 11 Septembre à 9h30 (dernière date !)**

### Contact :

**Audrey BARNEAUD,**

Coordinatrice de la formation

Mail : [audrey.barneaud@ardam.fr](mailto:audrey.barneaud@ardam.fr)

Téléphone : **04.67.51.00.53**

### Plan d'accès au centre de formation

